Réseau de transport d'électricité

Déclaration de soutien aux 10 principes du Pacte Mondial

RTE est signataire du Pacte Mondial depuis décembre 2013. Cette adhésion concrétise l'engagement de l'entreprise qui met en œuvre la démarche de Développement Durable autour de 4 piliers :

1. accompagner la transition énergétique,
2. être acteur du développement des territoires,
3. mieux gérer les ressources et développer la biodiversité,
4. réussir ensemble dans un monde en constante mutation.

Nous vous adressons notre première Communication sur le Progrès (COP) de façon à rendre compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial. Cette COP repose essentiellement sur la dernière publication du Rapport Annuel de RTE et porte donc sur l'année 2013. Les informations sociales, environnementales et sociétales de ce Rapport ont fait l'objet d'un contrôle par un organisme tiers indépendant.

Par ailleurs, je renouvelle l'engagement de RTE au respect et à la promotion des 10 principes du Pacte Mondial pour 2015.
Je tiens à souligner que le Comité Exécutif de RTE est entièrement mobilisé pour que le Développement Durable soit un formidable levier d'innovation et d'anticipation pour le meilleur, un système électrique sûr, économique et propre.

Dominique MAILLARD
Président du Directoire

THE GLOBAL COMPACT
COMMUNICATION ON PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

Sommaire

Présentation de RTE	p3
Parties Prenantes de RTE	p5
Principes relatifs aux droits de l'Homme et à la lutte anti-corruption	p6
Principes relatifs aux droits du travail	p9
Principes relatifs à l'environnement	p12

Présentation de RTE

RTE est une entreprise de service qui exerce des missions de service public essentielles pour que l'électricité soit toujours disponible et accessible à tous.

Avec plus de 100 000 km de lignes et 2 700 postes électriques, RTE est l'opérateur du réseau de transport d'électricité à haute et très haute tension le plus grand d'Europe.

En plus des infrastructures électriques, RTE développe et entretient un vaste réseau de fibres optiques, indispensable à la sûreté du système électrique.

L'ambition de RTE est de bâtir le **réseau de l'intelligence électrique** grâce aux actions suivantes :

☞ ***Optimiser le fonctionnement du système électrique français à chaque seconde***

RTE achemine l'électricité en tout point du territoire, depuis ses lieux de production jusqu'aux sites industriels qui sont directement raccordés à son réseau et jusqu'aux réseaux de distribution qui font le lien avec les consommateurs finaux. L'électricité ne se stockant que dans des volumes limités, RTE est responsable de l'équilibre permanent entre l'offre et la demande d'électricité. RTE réalise une surveillance permanente du système électrique depuis le Centre National d'Exploitation du Système et les dispatchings régionaux, où des dizaines de milliers d'informations sont traitées chaque seconde. Cette analyse en temps réel permet une prise de décision immédiate, favorisant la solution la plus avantageuse du point de vue économique, dans le respect de la sûreté du système électrique.

☞ ***Veiller à la sécurité de l'alimentation de nos clients, avec l'accès à une électricité économique, sûre et propre, aujourd'hui et demain***

RTE agit pour le bénéfice de ses clients – les producteurs et les distributeurs d'électricité, les industriels et les négociants – et de la collectivité, en proposant des solutions qui participent à la maîtrise des coûts du système électrique et qui préservent ainsi l'activité économique.
Parmi ces solutions, les mécanismes de marché agissent sur toute la chaîne de valeur de l'électricité à travers les signaux économiques qu'ils émettent. Ces mécanismes contribuent à la sécurité d'alimentation électrique, à l'optimisation économique et environnementale du système et favorisent d'autres manières de consommer.

☞ ***Adapter le réseau et les outils pour accélérer la transition énergétique, en innovant sans cesse***

RTE innove et investit dans la durée pour bâtir le réseau de l'intelligence électrique au service de l'économie et de l'énergie de demain. Interconnectés avec ses voisins européens, RTE favorise la transition énergétique en accueillant les énergies renouvelables et en optimisant leur contribution grâce à l'étendue du maillage de notre réseau, du local à l'européen. Ce maillage et les solutions innovantes que RTE développe permettent un pilotage souple, réactif et efficace, au service d'une consommation maîtrisée.

Pour ce faire, RTE entretient un dialogue constant avec ses partenaires locaux, nationaux et européens.

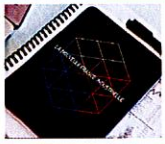

Dominique Maillard, Président de RTE, est pilote du plan
« Réseaux Electriques Intelligents » de la Nouvelle France Industrielle[1]

[1] www.economie.gouv.fr/nouvelle-france-industrielle

Déjà au cœur des métiers, une démarche assumée de développement durable a été mise en place à RTE en 2008 avec la création de la Direction du Développement Durable. Depuis, elle a été structurée autour de 4 axes :

1er axe : accompagner la transition énergétique

Au cœur du système électrique, RTE accompagne la transition énergétique et en fait un atout de compétitivité pour l'économie française. Comment ? Par sa capacité à valoriser la diversité du bouquet énergétique au niveau local, national et européen. Mais aussi en renforçant la solidarité électrique entre les territoires et en permettant une gestion plus souple de la consommation. Par la mise à disposition en toute transparence de données, ses publications prospectives et son expertise, RTE éclaire les débats pour le système électrique de demain.

2ème axe : être acteur du développement des territoires

La vitalité des territoires est indissociable de l'accès à une électricité économique, sûre et propre. Les activités de RTE créent de nombreux emplois partout en France. RTE participe au développement équilibré des territoires, notamment en co-construisant avec les régions les schémas de raccordement des énergies renouvelables ; mais aussi en innovant dans la concertation autour des projets et en développant une démarche d'achats responsables et de partenariats avec des PME locales.

3ème axe : mieux gérer les ressources et développer la biodiversité

RTE a pour ambition d'être exemplaire dans l'utilisation de l'énergie, dans la réduction de ses impacts et de développer des démarches intelligentes pour plus de biodiversité, en particulier de faire de ses couloirs de ligne les corridors de biodiversité.

4ème axe : réussir ensemble dans un monde en constante mutation

Les hommes et les femmes de RTE sont le moteur de la qualité du service apporté à nos clients. RTE a la volonté de faire de la santé, de la sécurité et de la qualité de vie au travail un outil de performance en adéquation avec les attentes de ses salariés et implique ses prestataires.

En tant qu'employeur, RTE développe l'intelligence collective en faisant évoluer les talents et en encourageant la diversité.

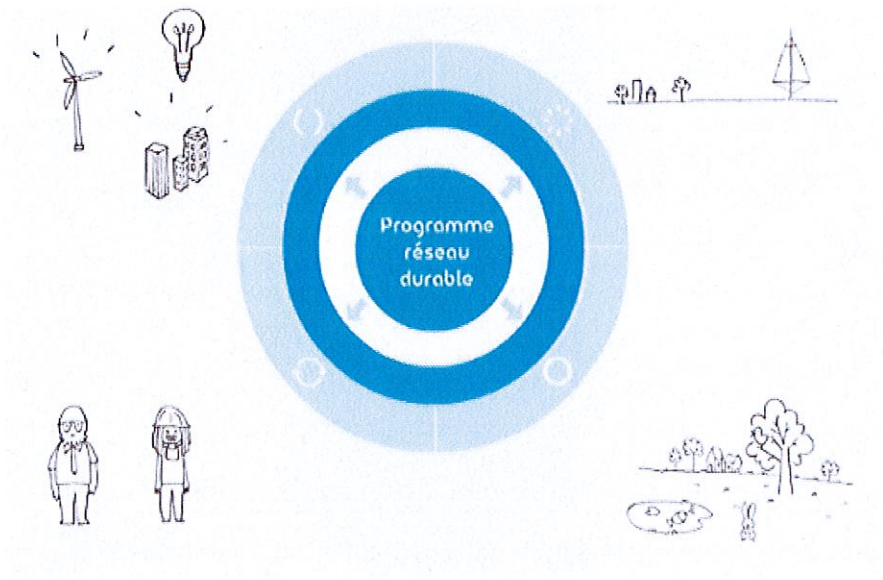

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site internet de RTE : www.rte-france.com et la rubrique « nous connaître »

Parties Prenantes de RTE

Individus ou groupes ayant un intérêt dans les décisions ou activités de l'entreprise (selon la norme ISO 26000)

En plus de ses salariés, RTE a cartographié 5 groupes de Parties Prenantes :

Sphère de contrôle
autorités de tutelle, actionnaire, services de l'Etat, Elus, organismes européens, agences de notation ou analystes

Sphère économique
clients (producteurs, industriels, distributeurs, traders,..), fournisseurs et communauté financière

Foncier et territoires
collectivités, propriétaires, représentations consulaires et autres gestionnaires d'infrastructures

Société civile
riverains et la société civile (associations, médias,...)

Partenaires ou pairs
Autres gestionnaires d'infrastructure linéaire, en particulier de transport, les organismes de recherche, les partenaires industriels en R&D, les ONG porteurs d'initiative locale

De par sa forte implantation territoriale, RTE entretient un dialogue constant avec ses Parties Prenantes, en particulier :

- les clients de RTE, qui disposent d'informations transparentes et exhaustives sur les offres de prestation à travers le site internet de RTE, en complément d'une relation commerciale personnalisée. Le dialogue est, par ailleurs, entretenu au sein de différentes instances de concertation dont les échanges sont préparés et formalisés au sein d'un site internet dédié[2],

- les acteurs publics, par le biais de partenariats avec, par exemple, l'Association des Maires de France ou encore le Centre National de la Fonction Publique Territoriale,

- les riverains, pour lesquels RTE a conçu le site internet « info travaux »[3] qui permet une information personnalisée du riverain demandeur sur les travaux à venir (peinture, élagage).

De plus, RTE réunit régulièrement, au sein du Conseil des Parties Prenantes, un panel représentatif de la société civile pour porter un regard critique sur la dimension durable de ses activités. En 2013, 2 réunions ont eu lieu portant sur les sujets suivants : le contrôle de la conformité de RTE, l'optimisation d'un système électrique accueillant des ENR, la transition énergétique et le rôle de RTE, le bilan de la mandature 2011 – 2013 et les perspectives ainsi que le livre vert, un cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site internet de RTE : www.rte-france.com et la rubrique « agir avec vous »

---

[2] www.concerte.fr

[3] www.infotravaux.rte-france.com

Principes du Pacte Mondial relatifs aux droits de l'Homme et à la lutte anti-corruption

Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Engagements

☞ Respecter et promouvoir les droits de l'homme

RTE reconnait, dans ses valeurs et ses fonctionnements, l'importance des droits de l'Homme, qu'il s'agisse des droits civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels. Bien qu'étant une société opérant exclusivement sur le territoire français, RTE s'oblige à exercer un devoir de vigilance pour ses activités et au sein de sa sphère d'influence afin de prévenir et traiter tout impact avéré ou potentiel sur les Droits de l'Homme.

Par ailleurs, RTE s'implique pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de ses salariés et pour la santé publique.

☞ Elargir l'accès à l'emploi et l'accès à l'électricité

RTE œuvre à élargir l'accès à l'emploi au sein de l'ensemble des territoires et auprès de différentes natures d'entreprises grâce à sa politique d'achats responsables mais aussi au travers de l'action de la Fondation RTE.

RTE soutient l'action d'Electriciens Sans Frontière (ESF), association qui cherche à donner accès à l'électricité au plus grand nombre, en particulier dans les pays en voie de développement.

☞ Lutter contre la corruption et garantir l'équité de traitement de ses partenaires commerciaux

En conformité avec la directive Européenne 2004-17, RTE met en place des règles qui garantissent aux fournisseurs un accès transparent à ses marchés par la mise en concurrence, le respect de l'égalité de traitement et la non-discrimination. Ces principes, ainsi que l'application de la charte de déontologie dans les Achats, font l'objet de procédures de contrôle.

Le bon fonctionnement du marché européen de l'électricité passe par l'accès équitable de tous ses acteurs au réseau public de transport. Pour ce faire, RTE a adopté et applique un Code de Bonne Conduite réunissant les mesures d'organisation internes prises pour prévenir les risques de pratiques discriminatoires en matière d'accès des tiers au réseau (non-discrimination, objectivité, transparence et protection des informations commercialement sensibles). Son respect est vérifié annuellement par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Réalisations 2013

☞ Respecter et promouvoir les droits de l'homme

Entreprise empreinte de valeurs liées à ses missions de service public, RTE respecte au quotidien les droits de l'Homme et, dans le cadre de son système de qualification des fournisseurs, demande à tous ses fournisseurs de signer une lettre d'engagement à respecter les conventions de l'OIT.

De plus, en 2013, RTE a cherché à améliorer les conditions de vie et de travail de ses salariés en matière de :

- santé-sécurité :
  - l'organisation de la gestion de la sécurité à RTE a été renforcée : les préventeurs régionaux sont désormais directement rattachés au département sécurité. 3 préventeurs ont été spécialement nommés pour interagir avec les entreprises prestataires sur ce sujet.
  - les salariés de RTE ont pu participer à une journée nationale de prévention des risques routiers, notamment sur le trajet domicile-travail, ainsi qu'à des campagnes de santé publique.
- formation : 79 % des salariés de RTE ont bénéficié d'une action de formation au cours de l'année. Ces formations contribuent à l'épanouissement et à l'employabilité des salariés.
- rémunérations : les rémunérations ont augmenté de 3,20 % et l'intéressement de 19% (grâce à un supplément d'intéressement) ; grâce à une vigilance permanente, RTE maintient une absence d'écart entre les hommes et les femmes en matière de rémunérations.
- accompagnement de la parentalité et de la conciliation vie professionnelle/ vie personnelle : RTE a permis à 20% de ses salariés de travailler à temps partiel et a poursuivi sa politique familiale (prime naissance, jours de congés supplémentaires, ...).

Par ailleurs, RTE a mené différentes actions en matière de santé publique :

- la réalisation des Plans de Contrôle et de Surveillance des champs électromagnétiques (CEM) générés par les réseaux à haute tension a débuté en 2013. Ce dispositif prévoit la réalisation de mesures de champs dans toutes les zones urbanisées traversées par des lignes à haute tension éligibles au dispositif, ce qui correspond à environ 5 000 mesures de champ à réaliser d'ici fin 2017 par les laboratoires indépendants agréés par le COFRAC[4].
- Toute demande d'information d'un maire (relayant éventuellement celle d'un riverain) concernant les CEM entraîne le déplacement d'un technicien RTE ou l'intervention d'un laboratoire indépendant agréé COFRAC. 21 sollicitations ont été formulées et traitées en 2013.

☞ Elargir l'accès à l'emploi et l'accès à l'électricité

En 2013, les achats de RTE (hors achat de services système et achat d'électricité pour compenser les pertes) ont atteint 1 800 M€, soit 39 % du chiffre d'affaires de RTE. Cette dépense annuelle a représenté en France 27700 emplois indirects en Equivalent Temps Plein (ETP) générés auprès des fournisseurs de RTE et de leurs fournisseurs.
Signataire de la charte « PME innovantes »[5] en 2013, RTE a reçu un avis positif du comité de suivi paritaire du Pacte PME pour sa mobilisation et son impact sur les PME et ETI[6]. Sur la base des données calculées par Pacte PME[7] en 2013, RTE a ainsi réalisé 23 % de ses achats auprès de 5 200 PME pour un montant de 426 M€, en croissance de 15 points par rapport à 2012.
RTE est également signataire de la charte Relations Fournisseur Responsables[8] depuis 2010.

Par ailleurs, la Fondation de RTE contribue au développement des territoires ruraux en soutenant des projets portés par des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit de projets de territoire, favorisant notamment les initiatives adaptées aux personnes en difficulté, le développement d'activités d'insertion pour faciliter l'accès ou le retour à l'emploi, la réhabilitation du patrimoine bâti, les activités agricoles et maraîchères, ou encore la gestion des espaces verts et des déchets. En 2013, la Fondation

---

[4] COmité FRançais d'ACcréditation.

[5] www.rte-france.com/sites/default/files/charte_pme_innovantes_13-01-31.pdf

[6] Entreprises de Taille Intermédiaire

[7] ces chiffres sont diffusés par l'association Pacte PME en avril de l'année n+1

[8] www.rte-france.com/sites/default/files/charte_rfr_-_maj_30042014.pdf

RTE a accompagné 23 projets (dont 41% pour l'insertion professionnelle et le lien social) représentant 372 156 € de subventions cumulées.

RTE soutient des projets d'Electriciens Sans Frontières par l'apport de financement (150 k€ en 2013) et par l'implication de salariés dans la cadre de missions de mécénat de compétences.

☞ Lutter contre la corruption et garantir l'équité de traitement de ses partenaires commerciaux

Tous les marchés supérieurs à 2 M€ sont contrôlés et les marchés inférieurs à 2 M€ le sont par échantillonnage. La procédure de contrôle mise en place par la Direction des Achats a été appliquée.

Le Code de Bonne Conduite a bien été respecté par RTE ce que conforte le Rapport sur le Code de Bonne Conduite réalisé par la Commission de Régulation de l'Energie.
Un nouveau Responsable de la Conformité[9] a été nommé par délibération du Conseil de Surveillance courant février 2013.

RTE a adhéré au Pacte Mondial fin 2013.

Pistes de progrès 2014 - 2015

- Travailler avec les entreprises prestataires pour optimiser les conditions de sécurité de leur travail
- Anticiper les évolutions du métier maintenance
- Structurer la démarche d'achats responsables (d'après l'évaluation ISO 26000)

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site internet de RTE : www.rte-france.com et le rapport annuel 2013 « www.rte-france.com/ra-2013 » [10]

[9] transposition de la Directive 2009/72/CE

Principes du Pacte Mondial relatifs aux droits du travail

Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Engagements

☞ Respecter et promouvoir les droits du travail

RTE reconnaît et applique, dans ses fonctionnements internes, les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier dans les quatre grands domaines : liberté d'association et droit de négociation collective, lutte contre les discriminations en matière d'emploi et de profession, lutte contre le travail forcé ou obligatoire, lutte contre le travail des enfants.

De plus, RTE demande à des fournisseurs de s'engager à respecter les conventions de l'OIT dans le cadre de ses consultations. Cet engagement prend à ce jour la forme d'une déclaration, RTE se réservant un droit de contrôle.

☞ Promouvoir la diversité au sein de RTE

La diversité des profils, des origines, et des parcours des salariés est une richesse pour l'entreprise qui est signataire de la charte de la diversité. Dans ce cadre, l'entreprise met en œuvre diverses actions afin de lutter contre les discriminations au quotidien : formation des managers, vigilance lors des recrutements, entre autres.

Réalisations 2013

☞ Respecter et promouvoir les droits du travail

Un dialogue social très structuré et actif

RTE conduit ses relations sociales tant par la négociation collective et la concertation que par la consultation des représentants du personnel et des Institutions Représentatives du Personnel (IRP). Les Institutions Représentatives du Personnel (IRP) sont les suivantes :

Les Comités d'Établissement (CE)
Il sont informés et consultés au niveau de chaque établissement de RTE, dans les domaines relatifs à l'organisation du travail, aux conditions d'emploi, au temps de travail. Les CE sont renouvelés tous les 3 ans, lors des élections professionnelles par l'ensemble des salariés.

Le Comité Central d'Entreprise (CCE)

Une fois élus, les membres des CE élisent à leur tour les membres du CCE, lesquels assurent une mission identique à celle des CE mais à l'échelle de l'entreprise. Plus précisément, le Comité Central d'Entreprise exerce les attributions économiques qui concernent la marche générale de l'entreprise. Il est informé et consulté sur tous les projets économiques et financiers importants concernant l'entreprise.

Les Délégués du Personnel (DP)

---

[10] les informations sociales, environnementales et sociétales vérifiées par les commissaires aux comptes figurent entre les p108 et 125

Ils veillent à la bonne application des lois, de la réglementation, des accords collectifs, aux droits des personnes. Ils sont élus par les salariés et portent les réclamations des salariés auprès de l'employeur. Leur renouvellement s'effectue à la même date que celui des CE.

Les Commissions Secondaires du Personnel (CSP)

Instances propres à la branche des IEG, les 9 CSP qui siègent au sein de RTE (8 CSP Exécution-Maîtrise et 1 CSP spécifique pour les cadres) traitent les questions relatives aux situations administratives et professionnelles des salariés : recrutement, titularisation, avancement au choix, discipline, candidatures aux postes vacants publiés.

Les Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Les CHSCT sont informés et consultés sur toutes les questions relatives à la santé, l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail relevant de leur périmètre. Leurs membres sont élus par un collège constitué des Délégués du Personnel et des membres titulaires des Comités d'Etablissement.

En 2013, Les 18 Comités d'Etablissement (CE) et 56 CHSCT se sont réunis régulièrement et le Comité Central d'Entreprise (CCE) de RTE a été réuni 13 fois.

L'année a été marquée par le projet d'évolution d'organisation de l'entreprise par métier. La décision relative à la mise en place de RTE² a été signée le 8 octobre 2013 après la phase de concertation avec les organisations syndicales et le processus d'information consultation des institutions représentatives du personnel compétentes.

L'année 2013 a également permis la signature de différents accords collectifs, notamment :

- Accord d'adhésion de RTE au régime de retraite supplémentaire du groupe EDF signé le 26 février 2013. Il sera mis en œuvre à partir de 2014.
- Accord collectif sur la mise en place du vote électronique signé le 13 juin 2013.
- Accord RTE sur les modalités de répartition du supplément d'intéressement au titre de l'année 2012 signé le 5 juillet 2013.
- Accord relatif au Contrat de Génération signé le 18 septembre 2013.

En outre, 5 accords ont été conclus en 2013 sur les modalités du dialogue social à RTE. Ils portent sur les élections des délégués du personnel, l'exercice du droit syndical, l'organisation des comités d'établissement, du CCE et sur les modalités d'élection des membres du CCE.

Demande d'engagement des fournisseurs

La charte fournisseurs[11] de RTE présente les principes fondateurs des relations RTE-Fournisseurs notamment en termes d'engagements de l'entreprise et d'attentes vis-à-vis de ses fournisseurs. En particulier, RTE fait signer à ses fournisseurs l'engagement de respecter les conventions de l'OIT.

☞ Promouvoir la diversité au sein de RTE

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La politique engagée avec les partenaires sociaux à l'occasion de l'accord signé en 2011 visait à atteindre un taux de féminisation de 21 % en 2013. Ce taux est de **20,35 % fin 2013**, grâce aux différents leviers d'action activés : embauches, accueil d'apprenties, passerelles internes, actions de promotion des métiers techniques. Les interventions en amont du marché du travail ont été poursuivies en 2013, avec le renouvellement des partenariats conclus avec des établissements d'enseignement et différents acteurs associatifs locaux.

Mesures prises en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes handicapées

RTE est fortement mobilisé autour de 3 axes : le développement de l'emploi direct de personnes en situation de handicap (via le recrutement, l'alternance et les stages) ; l'intégration et l'accompagnement

[11] consultable sur www.rte-france.com/sites/default/files/charte_fournisseurs_rte.pdf

de l'évolution professionnelle des salariés handicapés ; et le recours à des entreprises du secteur protégé dans le cadre de prestation de services.

En 2013, RTE a permis l'emploi de personnes handicapées à hauteur de 4,41% de son effectif.

De plus, pour permettre une meilleure formation et qualification des personnes handicapées, 6 alternants et 16 stagiaires en situation de handicap ont été accueillis en 2013 au sein de RTE.

RTE reste engagé aux cotés de l'association ARPEJEH[12], en tant que membre fondateur. Des portes ouvertes ont permis aux étudiants en situation de handicap de découvrir les métiers de RTE et le monde de l'entreprise.

Pour la première fois en 2013, 3 sessions de formation visant à sensibiliser les managers de RTE à la thématique du handicap ont été dispensées.

Le dispositif de rétrocession, instauré en 2009, perdure en 2013 : le salarié en situation de handicap peut choisir une association investie dans le domaine du handicap, à laquelle RTE verse un don équivalent à une contribution annuelle de l'Agefiph[13] (5 658 euros pour 2013).

RTE poursuit sa collaboration avec des établissements du secteur protégé, notamment des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail), pour la réalisation de certaines catégories de prestations. L'objectif est de soutenir durablement la professionnalisation de personnes éloignées de l'emploi dans le cadre d'un emploi local.

Mesures prises en faveur de l'emploi des jeunes et des salariés âgés

L'accord signé le 18 septembre 2013 entre l'ensemble des partenaires sociaux (CGT, FO, CFDT, CFE-CGC) et la direction de RTE a un triple objectif : permettre l'insertion durable des jeunes dans l'emploi, favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des salariés âgés et assurer la transmission des savoirs et des compétences.

RTE s'engage ainsi à réaliser plus de 1200 recrutements externes sur la durée de l'accord, soit une augmentation de plus de 40% par rapport aux recrutements constatés sur la période 2010-2012. Par ailleurs, une attention sera portée à l'ouverture des embauches aux niveaux de qualification les moins élevés.
Chaque jeune embauché sera mis en relation à son arrivée dans l'entreprise avec un salarié qui deviendra son référent. Il s'agira d'un salarié volontaire qui apportera une aide à l'intégration du nouvel arrivant dans son environnement de travail et lui expliquera le fonctionnement spécifique de l'entreprise. Ce référent pourra être formé à la gestion de la diversité des âges. Pour sa part, le jeune embauché fera partager les savoirs récents dont il dispose à son référent et à son équipe de travail.
Une reconnaissance financière annuelle sera attribuée aux référents et aux tuteurs d'alternants afin de valoriser leur investissement auprès des jeunes. Entre le 1er octobre 2013 et le 30 septembre 2014 c'est-à-dire la première année du contrat de génération il y a eu 164 embauches de jeunes de moins de 25 ans. Cela représente près de 50% du total des embauches.

Par cet accord, RTE réaffirme clairement son rôle d'entreprise responsable et sa volonté de s'engager en faveur de la transmission entre les générations des savoir-faire et des compétences.

RTE a adhéré au Pacte Mondial fin 2013.

Pistes de progrès 2014 – 2015

- Mettre en place une nouvelle organisation des relations sociales en lien avec le changement d'organisation
- Former les manageurs pour qu'ils accompagnement le changement
- Suivre la féminisation dans les Comités Directeurs

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site internet de RTE : www.rte-france.com et le rapport annuel 2013 « www.rte-france.com/ra-2013 » [14]

---

[12] Accompagner la Réalisation des Projets d'Etudes de Jeunes Elèves et d'étudiants Handicapés.

[13] Agefiph : Association de gestion du fond pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Principes du Pacte Mondial relatifs à l'environnement

Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Engagements

Respecter l'environnement et promouvoir la biodiversité

Plus de 90% des emprises de RTE sont situées en milieu rural dont 15% dans des zones naturelles protégées. Ainsi, les ouvrages et activités de RTE sont en interaction avec les milieux naturels et la biodiversité.

Le premier axe de la politique environnement de RTE concerne la préservation de la biodiversité. Les actions de RTE en matière de biodiversité ont pour principaux objectifs de connaitre, protéger et faciliter la réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité dans les emprises des ouvrages.

Investir dans les nouvelles technologies respectueuses de l'environnement

RTE œuvre sur différents fronts : développement d'outils pour aider à la maîtrise de la demande en énergie, nouvelles technologies des matériels pour optimiser le réseau, adaptation des modes de travail, etc

Réalisations 2013

Respecter l'environnement et promouvoir la biodiversité

Un système de management de l'environnement certifié

RTE a mis en place une démarche de normalisation en matière d'environnement.

RTE est certifié ISO 14 001 sur l'ensemble de ses activités depuis 2004

Le Comité Environnement Concertation (CEC) est composé de représentants des directions concernées de RTE ; il définit les orientations de la politique environnementale de RTE, les objectifs (annuels et pluriannuels), ainsi que les ressources à engager. Il veille en particulier au respect de la conformité des actions engagées au Système de Management de l'Environnement (SME) et au suivi des programmes de management environnemental actifs.

Ces programmes pluriannuels réajustent chaque année les actions à entreprendre et fixent les indicateurs associés. Au total, 7 Programmes de Management Environnemental (PME) du SME font l'objet d'une évaluation annuelle (« Bilan pour la préservation durable de l'environnement ») et d'une mise à jour pilotée par le Département Concertation Environnement.

Par exemple, sont suivis :

[14] les informations sociales, environnementales et sociétales vérifiées par les commissaires aux comptes figurent entre les p108 et 125

	2012	2013
Le nombre d'heures de formation à l'environnement	6 977	**7 023**
La surface cumulée aménagée pour la biodiversité	353 ha	**507 ha**

Afin d'assurer une bonne prise en compte de l'environnement et des tiers dans leurs activités, les différentes directions métier de l'entreprise peuvent bénéficier de l'appui, du conseil et de l'expertise des Services Concertation Environnement Tiers.

Parmi les points forts de RTE, les auditeurs (ISO 14001) ont relevé l'amélioration de l'expertise et de la sensibilité environnementale ainsi que des progrès sur de nombreuses thématiques, notamment : la réduction des pertes de SF_6, le pilotage et le suivi des déchets, les connaissances accrues sur les produits phytosanitaires, la bonne sensibilité des agents sur le thème de la biodiversité ainsi que les initiatives locales pour suivre et réduire les consommations d'eau et d'électricité.

Des actions de promotion de la biodiversité

RTE travaille avec des scientifiques et des experts de la nature pour mieux comprendre les impacts de ses activités sur la biodiversité : études sur les zones d'emprises, financement de projets de recherche, événements de sensibilisation,...

RTE conduit différentes expérimentations de terrain ayant pour objectif de tester des modes de gestion de la végétation des emprises de RTE favorables à la biodiversité : expérimentation d'aménagements favorables aux pollinisateurs sauvages, prairies mellifères, gestion par pâturage, etc.

RTE s'est également doté en 2013 d'un outil interne permettant de financer et de cadrer des aménagements favorables à la biodiversité dans ses emprises. Ces aménagements sont réalisés en partenariat avec des gestionnaires des milieux naturels, en accord avec les propriétaires. La convention nationale de partenariat entre RTE et la FPNRF[15] a d'ailleurs été renouvelée en 2013.

Le partenariat avec l'association « Hommes et territoires » lancé en 2012 pour 3 ans, avec pour objectif de restaurer la biodiversité en zones agricoles se poursuit. Une étude d'acceptabilité par les agriculteurs a été menée en 2013.

Depuis fin 2012, le comité de la SNB a décerné à RTE
le label « engagement reconnu SNB »
pour ses actions passées, actuelles et futures en faveur de la biodiversité

Des actions pour élever progressivement le niveau d'exigence environnemental

RTE formule pour ses prestataires de chantiers des prescriptions particulières environnementales et s'assure de leur respect par des audits réguliers. En 2013, les 1 049 chantiers contrôlés par RTE ont présenté un taux de non-conformité à ces exigences de 14 %.

En outre, fin 2013, 82 entreprises sont qualifiées « QualiTerritoires » et 2 sont en cours de qualification.

Des analyses de cycle de vie ont été conduites, notamment sur des transformateurs et des disjoncteurs, et un travail a été engagé afin d'inciter les prescripteurs techniques à intégrer la logique de l'éco conception sur les matériels qu'ils définissent. Cette démarche, inscrite dans le long terme, permettra d'intégrer des exigences environnementales amont des marchés d'équipements de RTE.

[15] Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France.

Par ailleurs, courant avril 2013, suite à un appel d'offres, RTE a conclu un contrat avec l'entreprise ATF Gaïa qui est une Entreprise Adaptée. Ce contrat, mis à la disposition de toutes les entités de RTE, permet de se séparer de son équipement informatique de manière responsable.

☞ Investir dans les nouvelles technologies respectueuses de l'environnement

Des actions pour la maîtrise de la demande énergétique via les nouvelles technologies de l'information

En 2013, RTE a reconduit dans les régions Bretagne et PACA le dispositif participatif Ecowatt pour maitriser la consommation de pointe et les risques de coupure électrique. Les participants volontaires sont incités (par SMS ou par courriel) à freiner leur consommation électrique aux heures de pointes.

Afin de répondre aux enjeux d'alimentation en Bretagne, RTE a proposé une expérimentation d'offres d'effacement de consommation pour l'hiver 2012-2013.

RTE a également développé une application « éCO$_2$mix » qui rend consultables en temps réel la consommation d'électricité, la production par filière, les échanges avec l'étranger et les émissions de CO$_2$ du secteur électrique sur internet, tablette et smartphone. En 2013 ont été ajoutées la contribution du photovoltaïque en temps réel et les données par région administrative.

Dans le cadre de sa démarche volontaire de Plan de Déplacements Entreprise initiée en 2010, RTE a déployé largement les outils SI (visioconférence, applications à distance) pour limiter les déplacements consommateurs d'énergie.

Des actions d'optimisation du réseau et de meilleure intégration paysagère grâce aux nouvelles technologies de câbles

RTE s'est engagé à limiter l'empreinte visuelle de ses ouvrages. Ainsi, lorsque de nouveaux besoins en électricité sont identifiés, RTE cherche à y répondre avant tout en optimisant le réseau existant, notamment en installant des câbles électriques de nouvelle technologie. Chaque année, le kilométrage total de lignes aériennes diminue (-181 km en 2013). Lorsque la réalisation d'un nouvel ouvrage est incontournable, les réponses apportées varient suivant le niveau de tension de l'ouvrage à construire. Ainsi, en moyenne, 93% des nouvelles lignes à 90 000 et 63 000 volts mises en service de 2011 à 2013 sont souterraines.

Différents projets de construction de ligne témoignent de la volonté de RTE de mieux intégrer ses ouvrages dans les paysages des territoires. Des ateliers rassemblant élus, associations, acteurs socio-économiques et citoyens ont été constitués afin d'étudier les différentes variantes de tracé, les solutions pour limiter les impacts de la ligne sur les paysages, et de proposer les mesures compensatoires associées.

RTE a consacré plus de 84 M€ en 2013 dans des opérations, des équipements et des procédés améliorant la gestion de l'environnement. 50% concernent des dépenses d'investissement.

RTE a adhéré au Pacte Mondial fin 2013.

Pistes de progrès 2014 – 2015

- Parmi les principaux points d'amélioration de RTE, les auditeurs (ISO 14001) ont relevé le tri des déchets, le contrôle en matière d'environnement des chantiers des prestataires, le pilotage de la conformité réglementaire du patrimoine immobilier et l'organisation en matière de gestion des actions correctives.
- Structurer la démarche d'efficacité énergétique (évaluation ISO26000)

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site internet de RTE : www.rte-france.com et le rapport annuel 2013 « www.rte-france.com/ra-2013 »[16].

[16] les informations sociales, environnementales et sociétales vérifiées par les commissaires aux comptes figurent entre les p108 et 125